

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 3 juillet 2023** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Sarah Bellavance, conseillère  
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023
2. **CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**
  - 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de juin 2023
  - 3.2 Demande d'appui - Fondation Ermitage
  - 3.3 Résultats de la procédure des ventes pour taxes du 8 juin 2023
4. **LÉGISLATION**
  - 4.1 Adoption du règlement 105-2023 sur les dérogations mineures
  - 4.2 Adoption du règlement 106-2023 modifiant le règlement 072-2020 sur la tarification
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 5.1 Entente avec la Croix-Rouge canadienne
6. **TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - 6.1 Retour sur les afficheurs de vitesse permanents
  - 6.2 Offre de services - Contrôle qualitatif des matériaux - Réfection des rues Dumoulin et Omer
  - 6.3 Offre de services - Surveillance - Réfection de la rue Carolann
  - 6.4 Projet de construction d'un terre-plein sur le boulevard Léon-Couture

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Dépôt d'une lettre de citoyens concernant l'agrile du frêne

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

8.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2023

8.2 Proposition d'entente dans le cadre du dossier de dérogation mineure du 71, rue de l'Érablière

**9. LOISIRS ET CULTURE**

9.1 Budget pour la Fête de la Famille 2023

9.2 Projet de construction d'un terrain de tennis au Parc Entraide - Demande à la Fondation Jacques et Michel Auger

**10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2023-07-1417**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1418**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1419**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 juin 2023. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

**2023-07-1420**

**DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 15 pages et totalisant un montant de **231 167,75 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2023 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **231 167,75 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault  
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 juin 2023 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1421**

**DEMANDE D'APPUI - FONDATION ERMITAGE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **200 \$** à la Fondation Ermitage pour l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1422**

**RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE DES VENTES POUR TAXES DU 8 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE, lors de la vente pour taxes tenue par la MRC d'Arthabaska le 8 juin 2023, la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska s'est portée adjudicataire des propriétés identifiées par les matricules suivants: 9298-99-4601 (720,16 \$), 9399-69-6247 (634,80 \$) et 9596-55-4893 (612,89 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est opportun que la Municipalité devienne officiellement propriétaire de la propriété liée au matricule 9298-99-4601 en raison de la présence d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il est toutefois pertinent que les parcelles de terrain des matricules 9399-99-6247 et 9596-55-4893 soient revendus aux propriétaires contigus pour un montant couvrant tous les frais assumés par la municipalité pour s'en être porté adjudicataire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise que des démarches soient entreprises afin de revendre les parcelles de terrain liées aux matricules 9399-69-6247 et 9596-55-4893 aux propriétaires contigus et pour un montant couvrant les frais qui ont été engagés pour que la municipalité en soit l'adjudicataire.

QUE le maire, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, ou la directrice de l'urbanisme en son absence soient autorisés à signer tous les documents nécessaires afin de compléter le transfert d'adjudication ou de propriété.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1423**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 105-2023 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Réjean Arsenault avait donné l'avis de motion relatif au règlement 105-2023 à la séance ordinaire du 5 juin 2023, ainsi que présenté et déposé ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 105-2023 sur les dérogations mineures, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1424**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 106-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 072-2020 SUR LA TARIFICATION**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Dominique Blanchette avait donné l'avis de motion relatif au règlement 106-2023 à la séance ordinaire du 5 juin 2023, ainsi que présenté et déposé ledit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement numéro 091-2023 modifiant le règlement 072-2020 sur la tarification, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1425**

**ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE**

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne a fait parvenir l'amendement no. 2 de l'entente actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement no. 2 modifie la durée de l'entente de quatre à cinq ans et augmente la tarification de 0,18 \$ à 0,20 \$ per capita ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'amendement no. 2 à l'entente de service aux sinistrés proposée par la Croix-Rouge canadienne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1426**

**RETOUR SUR LES AFFICHEURS DE VITESSE PERMANENTS**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-06-1401 autorisant l'achat de deux afficheurs de vitesse permanents ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées n'incluaient pas les articles pour procéder à l'installation des panneaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun qu'une nouvelle résolution soit adoptée afin d'autoriser la dépense au montant réel ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat de deux afficheurs de vitesse permanents au montant unitaire de **5 104,50 \$**, taxes en sus, conformément à la soumission déposée par Trafic innovation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1427**

**OFFRE DE SERVICES - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - RÉFECTION DES RUES DUMOULIN ET OMER**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection des rues Dumoulin et Omer est approuvé dans le programme d'aide financière TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater une firme responsable du contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux qui auront lieu à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Englobe ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services de la firme Englobe au montant de **9 342,10 \$**, taxes en sus, afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1428**

**OFFRE DE SERVICES - SURVEILLANCE - RÉFECTION DE LA RUE CAROLANN**

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la rue Carolann a été approuvé dans le programme d'aide financière TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater une firme responsable de la surveillance des travaux qui auront lieu à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Pluritec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'offre de services de la firme Pluritec au montant de **49 625 \$**, taxes en sus, afin de réaliser la surveillance des travaux mentionnés ci-haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1429**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERRE-PLEIN SUR LE BOULEVARD LÉON-COUTURE**

CONSIDÉRANT QU'un plan d'aménagement d'un terre-plein sur le boulevard Léon-Couture, près de l'Avenue Pie-X, été déposé aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite éventuellement procéder à ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise que des soumissions soient demandées pour la construction d'un terre-plein sur le boulevard Léon-Couture, près de l'Avenue Pie-X, conformément au plan conçu par la directrice de l'urbanisme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1430**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE CITOYENS CONCERNANT L'AGRILE DU FRÊNE**

CONSIDÉRANT QUE des résidents du secteur des rues Guillemette et du Partage ont déposé une demande au conseil municipal afin de réclamer une aide financière pour le traitement contre l'agrile du frêne ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil précise que l'agrile du frêne n'est pas une problématique généralisée à travers tout le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis qu'il n'est pas équitable qu'une aide financière, assumée par l'ensemble des contribuables, soit versée à un petit groupe de résident ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil refuse la demande déposée par les six résidents réclamant une aide financière pour le traitement des arbres contre l'agrile du frêne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1431**

**DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2023**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 31 permis du mois de juin 2023 pour un montant total des travaux de **3 289 145 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1432**

**PROPOSITION D'ENTENTE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE DÉROGATION MINEURE DU 71, RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par les propriétaires du 71, rue de l'Érablière et approuvée le 2 octobre 2017 par la résolution numéro 2017-10-176 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne sont, à ce jour, par terminés et qu'un constat d'infraction a été signifié aux propriétaires le 13 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le 29 juin dernier entre les fonctionnaires municipaux et les propriétaires du 71, rue de l'Érablière afin de tenter un règlement pour le dossier en litige ;

CONSIDÉRANT QUE des propositions et des modifications ont été soumises au conseil afin de permettre une dérogation au plan soumis dans le cadre de la demande de dérogation mineure initiale en 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise les propositions et modifications aux conditions suivantes :

- Que tous les autocollants et écritures présentes sur le conteneur soient retirés;
- Que le conteneur puisse demeurer gris plutôt que noir afin que la couleur soit harmonisée avec celle du bâtiment principal ;
- Qu'une fenêtre décorative et non encastrée soit mise en place selon la description fournie par la propriétaire dans un courriel daté du 30 juin 2023 ;
- Que la moulure de bois située à la gauche du conteneur soit finalisée en ajoutant une moulure en épaisseur afin de rendre le coin du conteneur davantage esthétique ;

QUE le conseil les travaux soient finalisés d'ici le 31 août 2023, sans quoi, la présente résolution deviendra nulle et sans effet.

QUE le conseil autorise la directrice générale ou la directrice de l'urbanisme à retirer et à faire annuler le constat d'infraction déposé à la cour municipale si les travaux sont terminés dans le délai imparti par la présente résolution et aux conditions de cette dernière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1433**

**BUDGET POUR LA FÊTE DE LA FAMILLE 2023**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Johanne Therrien a présenté une programmation et un budget prévisionnel pour la tenue d'une Fête de la Famille aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette  
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise les membres du comité composé de Mme Johanne Therrien, Mme Sarah Bellavance et M. Marc-Olivier Racette à engager des dépenses pour la Fête de la famille du 16 septembre 2023, pour un montant maximal de **4 000 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2023-07-1434**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS AU PARC ENTRAIDE - DEMANDE À LA FONDATION JACQUES ET MICHEL AUGER**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réaliser la construction d'un terrain de tennis au Parc Entraide sur la rue Guillemette ;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser ce projet, le conseil souhaite solliciter l'appui financier du milieu ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à acheminer une demande d'appui financier à la Fondation de Jacques et Michel Auger afin de réaliser le projet de construction d'un terrain de tennis au Parc Entraide à Saint-Christophe d'Arthabaska.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun sujet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

Deux citoyens ayant signé la demande d'aide financière pour traiter les arbres contre l'agrile du frêne sont présents dans la salle afin de discuter de la problématique avec les élus. Au terme de l'échange entre les deux résidents et le conseil, le maire mentionne que la municipalité fera des vérifications auprès de personnes compétentes afin de confirmer qu'il existe effectivement une problématique. Par la suite, un suivi sera effectué aux citoyens.

**2023-07-1435**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 59.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.